



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE

CSA Académique

Rectorat de Nice, le 24 juin 2026

Madame la Rectrice,

Samedi 20 juin, notre collègue professeure d'EPS du lycée Janetti de Saint-Maximin a été agressée verbalement et physiquement, près de son domicile, par une mère d'élève qui avait préparé un véritable guet-apens. Nous lui adressons tout notre soutien, toute notre solidarité. Une telle violence, qui plus est ciblée et préméditée, est absolument intolérable. Rien ne peut justifier qu'un personnel de l'Éducation nationale soit attaqué pour avoir simplement exercé son métier.

Nous remercions Madame la Rectrice pour la mise en œuvre immédiate de la protection fonctionnelle. Mais nous demandons qu'elle soit totale et absolue dans toutes ses dimensions. Et nous demandons également que Madame la Rectrice elle-même dépose plainte, afin que la justice puisse se saisir pleinement de cette agression et qu'une réponse exemplaire, à la hauteur de la gravité des faits, puisse être obtenue.

Lundi 22 juin, un rassemblement s'est tenu devant le lycée Janetti, réunissant près de 400 personnes, pour soutenir notre collègue et rappeler que les personnels ne sont pas seuls. La mobilisation a été digne, forte, et elle a montré la détermination de l'ensemble de la communauté éducative à refuser que la violence devienne un mode de relation avec l'école.

Au lycée Janetti, les personnels alertent depuis la rentrée scolaire et la CGT les relaye à chaque fois. Ils travaillent dans un climat d'insécurité essentiellement généré par des dysfonctionnements structurels répétés. Vous connaissez parfaitement la situation : quatre visites du DASEN Matthieu Siey, une du DASEN Jean-Roger Ribaud lundi encore, et un nombre trop élevé de convocations de collègues par M. Farthouk, DRH adjoint, pour des événements qui, bien souvent, n'auraient jamais dû dépasser le cadre de l'établissement. Ce sont des records qui resteront longtemps sur les tablettes. Ce qui devrait être géré localement ne l'est pas, fragilisant gravement les équipes, au point qu'aujourd'hui, on les a littéralement mises à portée de coup de poing.

Cette dérive est inacceptable et doit cesser immédiatement. C'est la raison pour laquelle, le 2 juin, les personnels ont déposé un préavis de grève pour la rentrée. Et, comme cela a été fait pour la première fois avec le collègue Cousteau de La Garde en mai -une avancée que nous avons saluée ensemble- le Rectorat va respecter ce préavis. Les collègues seront reçus vendredi 26 juin pour une véritable négociation. C'est une excellente nouvelle. La CGT le réclamait depuis 6 ans, à juste titre, puisque nous avons su faire la preuve ensemble que le préavis n'est pas un obstacle mais un outil, un levier de protection et de reconstruction.

Il ne serait pas opportun de rendre publiques leurs revendications aujourd'hui, mais vous les connaissez parfaitement. Elles sont incontournables si l'on veut que la rentrée se déroule correctement et que l'année 2026-2027 puisse se tenir dans des conditions sereines, avec des personnels retrouvant un cadre de travail digne, sécurisé et respectueux.

Ensuite, Madame la Rectrice, nous souhaitons vous présenter quelques-uns des premiers résultats d'une enquête sur la santé au travail que la CGT Éduc'Action a réalisée à l'échelle académique. Avec toutes les précautions nécessaires concernant le caractère représentatif de ces données, nous affirmons qu'il n'est pas possible de les ignorer.

À ce stade, nous avons recueilli 667 réponses. Sur l'ensemble des répondant·es, les deux tiers présentent des signes modérés ou sévères de burn-out, selon l'échelle de Maslach, scientifiquement reconnue. Un tiers déclare prendre des médicaments pour tenir au travail. 70 % estiment que leurs conditions de travail se sont nettement dégradées ces dernières années, et 74 % considèrent que l'Éducation nationale ne prend pas du tout en compte les risques psychosociaux.

Parmi les répondant·es ayant eu un arrêt maladie au cours des 24 derniers mois, 54 % estiment qu'il existe un lien important ou majeur avec le travail. Mais parmi elles et eux, seuls 4 % ont pu faire reconnaître ce lien. Il faut dire que moins de 10 % des répondant·es connaissent réellement la possibilité de faire reconnaître l'imputabilité au service de leur arrêt. Et lorsqu'ils ou elles la connaissent, c'est presque toujours grâce à un syndicat ou à un collègue — très rarement grâce à l'administration.

Nos échanges ces dernières semaines, que ce soit en F3SCT ou lors du GT CITIS, confirme clairement cela. Par exemple, le docteur Deniaud a elle-même reconnu une évidente sous-déclaration des maladies professionnelles. Au vu de ces constats, une évidence s'impose : dans l'Éducation nationale, les personnels sont traités comme une main-d'œuvre dont les droits passent systématiquement après les impératifs de production, puis relégués encore derrière chaque nouvelle injonction née d'un changement de ministre ou du moindre frémissement sociétal.

Enfin, Madame la Rectrice, vous nous avez sollicités en toute fin de semaine dernière afin d'être informée au plus près du terrain des conséquences de la vague de chaleur sur les conditions de travail des personnels et des usager·es. Vous nous avez indiqué vouloir vous assurer que tout ce qui peut être mis en œuvre le soit effectivement. Nous avons donc engagé des remontées quotidiennes, et, comme nous pouvions tous·tes nous y attendre, les signalements se multiplient et dressent un tableau extrêmement préoccupant de la situation dans nos écoles et nos collèges.

Au collège Henri-Matisse de Saint-Maximin, on relève 34°C à midi et jusqu'à 37°C l'après-midi, provoquant même un malaise d'une enseignante. À Toulon, au collège Maurice-Genevoix, les salles atteignent 35°C à 37°C, sans isolation ni climatisation autorisée. À La Valette-du-Var, au collège Henri-Bosco, il fait déjà 29,4°C à 8h30 et plus de 32°C à 10h30, avec des salles dépassant 30°C dès 9h. Les écoles primaires ne sont pas épargnées : 28°C à 7h30 à Draguignan, 33°C avant 10h à Cuers, et 30°C à 35°C dès la fin de matinée à La Crau.

Ces situations se répètent année après année. Et même si, en 2026, le ministère semble davantage se préoccuper de l'impact des chaleurs extrêmes sur la santé et le confort des personnels et des usager·es, nous assistons surtout à un empilement de compensations provisoires, partielles et insuffisantes. Il n'y a aucun protocole que nous serions en capacité d'évaluer, de perfectionner et de reproduire chaque année. C'est à la main des collectivités, plus ou moins coopérante quant à la protection des personnels dont vous avez la charge. Alors que l'administration invoque régulièrement la continuité du service public, parfois envers et contre tout comme nous le disons régulièrement, nous pouvons affirmer sereinement que les premiers adversaires du temps d'apprentissage ne sont ni les professeur·es en formation, ni celles et ceux que le travail rend malades, mais bien toutes ces collectivités qui n'assument pas leur rôle de propriétaires et négligent la qualité du bâti scolaire, à commencer par l'isolation thermique. Ils doivent assumer vraiment leurs responsabilités. Nous n'avons pas à les applaudir, à les remercier, ni à nous satisfaire de l'installation de quelques ventilateurs qui brassent de

l'air à plus de 30°C. La seule chose pour laquelle ces collectivités sont douées c'est pour confirmer à chaque difficulté que la décentralisation est un véritable problème.

Pour conclure, cela fait plusieurs mois maintenant que nous n'avons plus accès à deux applications d'Esterel : le listaire et contact. C'est pour nous, comme pour nombre de personnels, très handicapant. Mais c'est également un obstacle à notre droit syndical à accéder à la liste des agent-es à jour, en particulier dans cette période pré-électorale. Pouvez-vous nous dire quand seront rétablis ces services, et dans l'attente, pouvez-vous nous fournir un nouveau fichier des personnels à jour, comme vous le faite à l'automne chaque année ?

*Olivier GERARD et Olivier CLERC
Pour la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice*